



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

**AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT 548-2022 AYANT POUR OBJET DE RÉGIR
L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ
ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville, conformément à l'article 956 du Code municipal :

Que lors de la séance tenue le 6 juin 2022, le conseil de la municipalité d'Hébertville a procédé à l'adoption du Règlement #548-2022 visant à régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource;

Que le règlement sera officiellement en vigueur le 7 juin 2022;

Que le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville d'Hébertville situé au 351, rue Turgeon, à Hébertville, aux heures régulières de bureau.

Donné à Hébertville, ce 7^{ième} jour du mois de juin deux mille vingt-deux.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 7 juin 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^{ième} jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-deux.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier